



Se plaindre d'une assistante sociale

Par **sophie88**, le **13/08/2014** à **02:45**

Bonsoirrnje voudrais savoir à qui dont on s'adresser pour se plaindre d'une assistante sociale qui t'a mal parlé????rnJ'ai eu à faire avec une assistante sociale qui m'a très mal parlé et n'a pas été capable de m'aider pour mon problème. Tout ce qu'elle a eu à dire c'est de trouver un boulot même si c'est pas dans le domaine que je recherche. Même si c'était le nettoyage de chercher au lieu de rester comme ça. A t-elle le droit de me dire ce que je dois faire??? Je suis parti pour un problème si elle ne peut rien faire pour moi qu'elle se taise au lieu de dire du n'importe quoi. C'est pourquoi je veux savoir si je peux retourner au cdas en question pour aller voir sa responsable pour l'expliquer ce qu'elle m'a fait??? J'attends vos réponses merci!!!!!!!!!!

Par **moisse**, le **13/08/2014** à **11:56**

En quelque sorte elle vous a dit vos quatre vérités et cela vous a offusqué ?rnVous espérez une confrontation ou que la responsable en question prenne votre parti ?rnVous vous faites des douces illusions en ce cas.

Par **chambefort**, le **02/09/2014** à **11:24**

madame,monsieur,rnbonjourrn suite à se mail:j ai perdu mes enfants,par cause de leur mere,de son etat,epileptique,sous curatelle,femme,à l epoque,infidele,coureuse,et terme exacte:marmagne.rnnous avons divorcé en 2006,suite au placement de ma fille,3 ans a l epoque,mes 2 garcons,eux en 2000.rnde puis 2010 environ,je les recevais en visite à mon

domicile, ainsi que leur demi-sœur âgée de plus de 17 ans. Ensuite à 4 entretiens avec les assistances de l'ASE, depuis l'été 2013, elles me dévalorisent, me mettent plus bas que terre, hors de chez mes enfants n'ont aucune crainte de ma part, je suis pacifique, très généreux, pas du tout hostile, n'en date du 15/08/2014, j'ai fait une crise d'angoisse, je suis suivi par mon psychiatre, suite à ses agressions morales, atteinte à ma vie privée. Suppression de visites de mes enfants. Ont-elles le droit, de telles corruptions,

Par **Keira**, le **18/06/2019** à **19:23**

Bonjour
Mon père est décédé en mai 2019 il s'était marié de force en Algérie avec une femme sans papier depuis le décès de mon père j'ai dû saisir la justice pour que je puisse enterrer mon père en France devant le juge cette femme a bien dit qu'elle c'était mariée avec mon père pour l'es papier
Elle a pris contact avec une assistante sociale qui ne prend pas en compte le fait que le mariage de mon père n'est pas reconnu en France et elle fait toutes les démarches avec elle
Elles sont allées à la banque de mon père qui détient une assurance vie elle ont envoyé le livret de famille algérienne où je n'apparaît pas dessus pour que cette femme puisse avoir l'héritage or l'assistance sociale est bien au courant que mon père avait déjà été marié en France (avec ma mère) et a eu 2 enfants elle a dissimulé cette information auprès des organismes pour que cette femme puisse voir tous les droits